

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/03/2008  
Publication : 14/03/2008



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-3-12-1  
Séance du vendredi 7 mars 2008

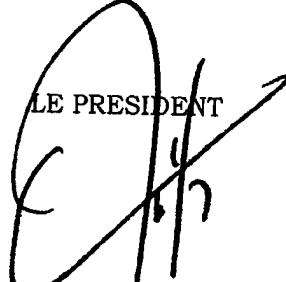
### Présentation et participation au réseau européen PARTENALIA

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/1 – 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU l'avis de la 12<sup>ème</sup> Commission du 7 février 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- valide le principe d'une participation en 2008 au réseau européen PARTENALIA en qualité d'observateur

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions